

**DECISION DU PRESIDENT N°2021-DEC-21
Cession d'un véhicule à M. Nicolas MAURIER**

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie,

- Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres de gestion, notamment ses articles 27 et 28,
Vu la délibération n° 2021-01-10 en date du 18 janvier 2021, par laquelle le conseil d'administration du CDG74 a autorisé le Président du CDG 74 à céder 5 véhicules et notamment la Peugeot 207 SW immatriculée CT-928-JZ,
Vu le résultat de la vente aux enchères sur la plateforme Agorastore.

DECIDE

Article 1 : Le véhicule immatriculé CT-928-JZ de type Peugeot 207 SW dont la date de première mise en circulation est le 30 avril 2013 est vendu à Monsieur Nicolas MAURIER, pour un montant de 6 270 €.

Article 2 : le bien est sorti de l'actif du CDG74.

Article 3 : le Directeur du CDG 74 est chargé de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à M. le Préfet de la Haute-Savoie, à M. Le Trésorier payeur Départemental et affichée dans les locaux du centre.

Article 4 : la présente décision fera l'objet d'une communication au Conseil d'Administration lors de sa réunion la plus proche.

Fait à Annecy, le 25 novembre 2021.

Le Président du CDG 74,




Antoine de MENTHON